



6. Semaine nationale de la santé mentale;
  7. Omnium Yves Lévesque;
  8. Camp musical;
  9. Tournoi de golf – Sclérose en plaques;
  10. Société d’agriculture de La Matapédia;
  11. Ville d’Amqui – Zamboni;
  12. École de Saint-Damase;
7. Invitations :
1. Les Amirams de la Vallée;
  2. Comité Régional Famille;
  3. Colloque régional;
  4. Formation rédaction épïcène;
  5. Conférence – Changement de regard sur le vieillissement;
  6. Transport La Caravelle Inc;
  7. Salon industriel Bas-St-Laurent;
8. Dépôt de documents :
1. MAMROT;
  2. Coop forestière de la Matapédia;
  3. FQM – Info-Mutuelle;
  4. Portail GMR de RECYC-QUÉBEC;
  5. Déchets solides;
  6. Gare patrimoniale;
  7. Réclamation – 38, boul. Joubert Ouest;
  8. FQM;
  9. Programme Culture en action La Matapédia;
  10. Mise aux normes de l’eau potable;
  11. Déclaration des prélèvements d’eau – année 2013;
  12. Vidange des étangs aérés – Appel d’offres;
  13. Demande de permis – Commexpert;
  14. Rapport trimestriel de l’eau potable;
9. Téléphonie IP :
1. Installation;
  2. Appareils;
10. Règlements :
1. Règlement 2014-04 – Certificat;
  2. Règlement 2014-02 – Contestation – Paiement d’honoraires;
  3. Règlement 2014-02 – Emprunt temporaire;
  4. Règlement 2014-05 – Emprunt 7, boul. Joubert Ouest;
11. Biomasse :
1. Paiement des fournisseurs;
  2. École Ste-Marie;
  3. Octroi de contrat – Plomberie-Gicleurs PSP;
  4. Mandat MRC – Modification à la réglementation;
12. Plan d’évacuation;
13. Sécurité routière – Tirage mensuel;
14. Demande au hockey mineur;
15. Les aménagements Lamontage – Chlorure de magnésium;

16. 7, boul. Joubert Ouest :
  1. Mandat étude géotechnique;
  2. Mandat projet de réhabilitation du 7 boul. Joubert Ouest au programme CLIMASOL;
  3. Dépôt du résumé de la rencontre du 1<sup>er</sup> avril 2014;
17. Travaux rue Marcheterre :
  1. Octroi de contrat béton préfabriqué;
  2. Disposition de la terre de remplissage;
18. Fête nationale – Assistance financière;
19. Projet éolien communautaire régional Bas-Saint-Laurent;
20. Raccordement à l'eau – 94, route 132 Ouest;
21. Terrain CPE;
22. Taxe d'accise;
23. Frais de surveillance;
24. Centre communautaire – Table de conférence;
25. Nomination OMH;
26. Matériel Ville d'Amqui – Salon des Mots;
27. Affaires nouvelles :
  1. Corporation de gestion du Parc de Val-d'Irène;
  2. Club de VTT – André Blouin;
  3. Clubs Lions – 40<sup>e</sup> anniversaire;
  4. Conférence de presse du Salon des Mots;
  5. Fleurons du Québec;
  6. Inauguration de la Croix de Victoria et du Canon;
28. Période de questions;
29. Prochaine réunion – 5 mai 2014;
30. Levée de l'assemblée.

**Résolution 2014-04-128**

**Adoption des procès-verbaux**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'adopter les procès-verbaux de mars 2014 transmis trois jours à l'avance aux élus municipaux.

**Résolution 2014-04-129**

**Comptes à accepter**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que les comptes du mois de mars 2014 soient acceptés par les membres du conseil municipal au montant de 200 759.99 \$, les crédits étant disponibles au budget.

<b>NOMS DES COMPTES</b>	<b>MONTANTS</b>
ALARMES 911 RIMOUSKI INC.	5 282.85 \$
ALYSON DESIGN & MULTIMEDIA ENR.	506.00 \$
RÉFRIGÉRATION GASPÉSIE INC.	695.31 \$
ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS	80.00 \$
BELL MÉDIA INC.	655.75 \$
AU GENTIL MUGUET	50.00 \$
AUTOBUS JEAN-GUY DUGUAY & FILS INC.	1 034.76 \$
BODY GYM EQUIPEMENTS	1 040.41 \$
BOULAY GEORGETTE	33.22 \$
BUANDERIE NETTOYEUR DE L'EST	154.08 \$
CADIEX	324.21 \$
CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS, AVOCATS	449.36 \$
CENTRE BUREAUTIQUE	234.00 \$
CENTRE DU CAMION DENIS INC.	598.96 \$
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS	68.30 \$
CHUBB EDWARDS	6 892.75 \$
CLEROBEC INC.	891.29 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT	100.00 \$
ÉPICERIE RAYMOND BERGER & FILS INC.	510.00 \$
ÉQUIPEMENT SIGMA INC.	215.62 \$
FAMILI-PRIX AUBERT LÉVESQUE	14.65 \$
FONDS D'INFORMATION DU TERRITOIRE	4.00 \$
ROY MARIE-ADÈLE	57.00 \$
IMPRESSIONS ALLIANCE 9000	569.41 \$
LAMARRE GAZ INDUSTRIEL INC.	558.22 \$
LA MATAPÉDIENNE	8.17 \$
LES AMIRAMS DE LA VALLÉE INC.	50.00 \$
LES FLEURONS DU QUÉBEC	63.24 \$
LES ENTREPRISES PLOURDE	115.52 \$
LES TOILES DU BAS-ST-LAURENT	298.94 \$
MAISON DES FAMILLES DE LA MATAPÉDIA	191.95 \$
MATICSOLUTIONS ENR	421.65 \$
MRC DE LA MATAPÉDIA	148 487.64 \$
MUNICIPALITÉ DE ST-MOISE	143.19 \$
MUNICIPALITÉ DE SAYABEC	103.77 \$
NBP INTERNATIONAL	2 278.80 \$
MELANIE OUELLET	68.00 \$
PAUSE CAFÉ MAT INC.	52.06 \$
PELLETIER ANTOINE	955.04 \$
NUTRITE GASPÉSIE	2 315.98 \$
PLOMBERIE-GICLEURS PSP INC.	3 069.16 \$
ÉCOLE POLYVALENTE DE SAYABEC	50.00 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC.	1 010.74 \$
PROMUTUEL	545.00 \$
RACJ-QUÉBEC	83.00 \$
RICHARD POIRIER ET FRÈRES	257.98 \$
SERVICES KOPILAB ENR.	351.49 \$
SOCIÉTÉ ALZHEIMER B.S.L. MRC MATAPÉDIA	50.00 \$
SONIC	15 961.69 \$
SUPÉRIEUR PROPANE	111.52 \$

SUPERMARCHE BERGER INC	69.46 \$
TELE COMMUNICATIONS DE L'EST	142.85 \$
UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT	150.00 \$
VILLE D'AMQUI	2 333.00 \$
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>200 759.99 \$</b>

**Résolution 2014-04-130**

**Rapport du vérificateur externe –  
États financiers 2013 de la  
Municipalité**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux d'adopter le rapport financier au 31 décembre 2013 ainsi que le rapport du vérificateur, tel que présenté par madame Manon Albert de la firme comptable Mallette de Mont-Joli.

**Résolution 2014-04-131**

**Demande d'appui – Société  
Alzheimer**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Société d'Alzheimer à circuler dans les rues de la municipalité à l'occasion de la Marche de la mémoire qui aura lieu le 25 mai 2014. Le parcours de marche autorisé touche les rues Saindon, de l'Église et Boulay.

**Résolution 2014-04-132**

**Demande d'appui – CLD de la  
Matapédia**

**CONSIDERANT** notre reconnaissance de l'importance et de la crédibilité du RVAQ auprès des milieux d'affaires du Québec et du Nouveau-Brunswick;

**CONSIDERANT** notre intérêt et notre mission de soutenir le développement économique de notre région et de nos entreprises;

**CONSIDERANT** l'apport positif que le RVAQ apporte auprès des entreprises participantes quant aux nombreuses opportunités de réseautage, de développement des alliances stratégiques et du développement du commerce interprovincial;

**CONSIDERANT** l'aspect formatif du RVAQ et son soutien au développement de meilleures pratiques d'affaires;

**CONSIDERANT** que la MRC de La Matapédia est située dans un carrefour stratégique de développement de l'axe Québec-Maritimes;

**CONSIDERANT** que les infrastructures de transport (routier, portuaire, aérienne, ferroviaire) sont toutes

disponibles dans la MRC de La Matapédia ou dans un court rayon d'action;

**CONSIDERANT** notre reconnaissance de la diversité et de l'expertise des entreprises présentes sur le territoire matapédien : les industries forestières et de transformation (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformations), le Service de recherche et d'expertise en transformation des produits forestiers (SEREX), le Réseau d'expertise et de valorisation en biomasse forestière et le développement de nouvelles énergies telles la biométhanisation, de nombreux producteurs agricoles et la mise en marché de produits agroalimentaires reconnus à l'échelle nationale, comme le vin de framboises, l'implantation récente de parcs éoliens privés et communautaires, pour ne nommer que ceux-ci;

**CONSIDERANT** notre reconnaissance de la volonté du CLD de La Matapédia d'assurer un accueil de qualité aux participants attendus;

**CONSIDERANT** que nous sommes disposés à valoriser la participation de nos membres au RVAQ 2015;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la Municipalité de Sayabec :

- Signifie son soutien au CLD de La Matapédia pour le dépôt de sa candidature pour l'obtention du RVAQ 2015;
- S'engage à valoriser la participation de ses membres au RVAQ 2015.

**Résolution 2014-04-133**

**Demande d'appui – Club Lions de Sayabec inc.**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ au Club Lions de Sayabec afin de les appuyer dans l'organisation du brunch pour leur 40<sup>e</sup> anniversaire qui aura lieu le 6 avril prochain.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent la commandite d'un vin d'honneur qui sera servi lors de ce brunch.

**Résolution 2014-04-134**

**Demande d'appui – Tournoi de Golf Bénéfice « Sébastien Caron » 2014**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le versement d'une commandite de 100 \$ incluant l'identification d'un trou de golf au nom de

la municipalité ainsi qu'un souper afin d'appuyer l'organisation de la 7<sup>e</sup> édition du tournoi de golf Sébastien Caron qui se tiendra le 27 juin prochain au Club de Golf Revermont d'Amqui.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent l'inscription de madame Danielle Marcoux, mairesse, au tournoi de Golf Bénéfice Sébastien Caron. Le coût pour cette activité comprenant le souper, le golf et la voiturette est de 115 \$ par personne. Madame Marielle Roy, conseillère, sera présente pour le souper seulement. Le coût pour le souper seulement est de 30 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec

#### **Résolution 2014-04-135**

#### **Demande d'appui – Véloroute Desjardins**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-contractants à :

- effectuer la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme dans le parc au Tournant-de-la-Rivière ainsi que le long de la rue de l'Église, de la rue Boulay et de la route du rang 2 Est;
- effectuer le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords le long de la route du rang 2 Est;
- effectuer, au besoin, la réparation d'accotements asphaltés et la stabilisation de fossé le long de la route du rang 2 Est;
- effectuer des travaux d'entretien au parc au Tournant-de-la-Rivière, comprenant notamment le nettoyage de la piste cyclable asphaltée ainsi que la pose puis l'enlèvement des balises délimitant la piste cyclable en question;
- réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang 2 Est (peinture blanche) et dans le parc au Tournant-de-la-Rivière (peinture jaune);
- à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long de la route du rang 2 Est et sur la piste cyclable située dans le parc au Tournant-de-la-Rivière.

#### **Résolution 2014-04-136**

#### **Demande d'appui – Semaine nationale de la santé mentale 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de

respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

**CONSIDÉRANT QUE** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

**CONSIDÉRANT QUE** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la Semaine de la santé mentale et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

**CONSIDÉRANT QU'** il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;
- en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;
- en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent,** il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de proclamer par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Sayabec et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître l'importance « de la pause » pour prendre soin de sa santé mentale.

---

6.7. Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

---

#### **Résolution 2014-04-137**

#### **Demande d'appui – Camp musical**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser les employés du garage municipal à :

1. Transporter les tables et les chaises de divers endroits de la municipalité vers le centre sportif et vice-versa afin d'aider à la préparation du souper concert prévu par le Camp musical;
2. Manipuler les panneaux déjà à l'aréna afin de les placer sur la patinoire;
3. Monter et démonter la scène;

Par la même résolution, les conseillers municipaux de Sayabec autorisent l'achat de 4 billets au coût de 65 \$ chacun pour un coût total de 260 \$ pour le souper concert qui aura lieu le 7 juin 2014.



Considérant l'implication matérielle de la Municipalité de Sayabec, les membres du conseil municipal demandent à ce que le nom de la Municipalité de Sayabec soit inscrit à titre de commanditaire catégorie « Symphonie » dans le cadre du souper concert du Lac Matapédia.

**Résolution 2014-04-138**

**Demande d'appui – Tournoi de golf  
– Sclérose en plaques**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de verser un montant de 50 \$ afin d'aider l'organisation du tournoi de golf bénéfice Sclérose en plaques Vallée de La Matapédia.

**Résolution 2014-04-139**

**Demande d'appui – Société  
d'agriculture de La Matapédia**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement d'une dépense de 175 \$ à la Société d'agriculture de La Matapédia afin de les appuyer dans l'organisation de leur dégustation de vins et fromages qui a eu lieu le 5 avril dernier au Centre communautaire de Sayabec.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal acceptent que cette dépense soit payée aux fournisseurs sur présentation des factures qui devront être établies au nom de la Municipalité de Sayabec

**Résolution 2014-04-140**

**Demande d'appui – Ville d'Amqui**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le prêt de la zamboni à la Ville d'Amqui du 17 au 21 avril 2014. Les responsables de la Ville d'Amqui prendront en charge le transport de la zamboni pour l'aller et le retour.

**Résolution 2014-04-141**

**Demande d'appui – École St-Damase**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la Municipalité de Sayabec appuie la Municipalité de Saint-Damase afin que l'École La Volière Saint-Damase – Saint-Noël continue à offrir le service d'éducation préscolaire, c'est-à-dire la maternelle 4 ans et la maternelle 5 ans. Ce service doit demeurer à Saint-Damase afin d'éviter que les jeunes soient transportés et soient scolarisés dans une autre école de la Commission scolaire des Monts-et-Marées.

**Résolution 2014-04-142**

**Invitation – Les Amirams de la Vallée**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire monsieur Jocelyn Caron, conseiller, ainsi que madame Marielle Roy, conseillère, au souper organisé pour souligner le 35<sup>e</sup> anniversaire de fondation des Amirams de la Vallée. Cette activité aura lieu le samedi 31 mai 2014 à compter de 17 h à la salle communautaire d'Amqui. Les billets sont en vente au cout de 35 \$ par personne.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-04-143**

**Invitation – Comité Régional Famille**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Marielle Roy, conseillère, à la rencontre du Comité Régional Famille qui aura lieu le 15 avril prochain à 17 h 30 au local 122 de la salle communautaire d'Amqui. Lors de cette réunion, il sera question de la planification des tâches pour la prochaine année.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-04-144**

**Invitation – Colloque régional**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'inscription de messieurs Jean-Marie Plourde, directeur des travaux publics, et Robert-Luc Blaquière, conseiller, à la 37<sup>e</sup> conférence régionale de la région Bas-St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine de Réseau Environnement qui aura lieu le 15 mai 2014 au Riôtel de Matane. Le cout pour cette activité est de 140 \$ par personne, incluant la journée d'activités, le dîner, le cocktail ainsi que le souper.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-04-145**

**Invitation – Formation rédaction épïcène**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Johanne Côté, secrétaire, à la formation sur la rédaction épïcène des textes qui aura lieu le 15 mai 2014 au Centre de Femmes de la Vallée de La Matapédia.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

#### **Résolution 2014-04-146**

#### **Invitation – Conférence publique**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'inscrire madame Solange Tremblay, conseillère, à la conférence publique pour un changement de regard sur le vieillissement organisée conjointement par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-St-Laurent et le Centre de Femmes de la Vallée de La Matapédia. Cette rencontre aura lieu le 1<sup>er</sup> mai 2014 dès 13 h à la salle 122 de la salle communautaire d'Amqui. Il n'y a pas de cout relié à cette activité.

Les frais de déplacement seront remboursés selon la politique en vigueur à la municipalité de Sayabec.

---

7.6. Les membres du conseil municipal sont informés que l'assemblée générale de la Caravelle se tiendra le 24 avril 2014 à 19 h au 25, rue du Parc à Amqui.

7.7. Les membres du conseil municipal sont informés que la 1<sup>ère</sup> édition du Salon industriel Bas-St-Laurent aura lieu les 8 et 9 avril 2014 au Centre des congrès de l'Hôtel Rimouski.

---

---

#### **Dépôt de documents :**

8.1. Dépôt d'un courriel du MAMROT informant les membres du conseil municipal que le formulaire à l'usage de l'eau potable 2013 est maintenant disponible et doit être rempli avant le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

8.2. Dépôt d'un courriel informant les membres du conseil municipal de la démarche à suivre pour passer commande à la COOP pour la biomasse.

8.3. Dépôt de l'Info-mutuelle de mars 2014.

8.4. Dépôt d'un courriel informant les membres du conseil municipal de l'ouverture du « Portail et transmission des données de la collecte sélective des matières recyclables de l'année 2013 » pour le calcul de la compensation 2014.

8.5. Dépôt des tableaux des quantités de matières résiduelles et recyclables pour l'année 2013.

8.6. Dépôt du rapport annuel des activités de la Gare patrimoniale de Sayabec pour l'année se terminant le 31 décembre 2013. Monsieur Jocelyn Caron, conseiller, dépose ces documents au nom de la Gare patrimoniale.

8.7. Dépôt de l'accusé de réception d'un avis de réclamation à la MMQ

concernant le 38, boul. Joubert Ouest.

- 8.8. Dépôt d'une lettre de la FQM informant les membres du conseil municipal de la réception de leur demande concernant la modification des dates du congrès de la FQM et l'étude de celle-ci pour les années à venir.
- 8.9. Dépôt du programme Culture en action de La Matapédia.
- 8.10. Dépôt d'une lettre du MAMROT concernant le programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) – sous-volet 1.4 – Projet d'alimentation en eau potable.
- 8.11. Dépôt d'une lettre du Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant la déclaration des prélèvements d'eau pour l'année 2013.
- 8.12. Dépôt de documents concernant l'appel d'offres pour la vidange et la disposition des boues de la station d'épuration de la municipalité de Sayabec.
- 8.13. Dépôt des documents de demande de permis de Commexpert pour Rogers.
- 8.14. Dépôt du rapport de la qualité de l'eau potable pour le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2014.

**Résolution 2014-04-147**

**Téléphonie IP – Installation**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser l'installation de la téléphonie IP par la compagnie IDS Micronet selon les items que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 2**

**Municipalité : Sayabec (Réseau WiMax)**

Description	Qté	Prix	Total
<b>Hôtel de ville</b>			
proxim mp-8100-bsu	1	4 618.00 \$	4 618.00 \$
Mat 20 pieds	1	250.00 \$	250.00 \$
Petit Matériel	1	200.00 \$	200.00 \$
Main d'oeuvre	1	1000.00 \$	1 000.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	100.00 \$	100.00 \$
Antenne Omni	1	120.00 \$	120.00 \$
<b>Centre communautaire</b>			
proxim mp8100	1	1 300.00 \$	1 300.00 \$
Mat 10 pieds	1	200.00 \$	200.00 \$
Petit Matériel	1	100.00 \$	100.00 \$
Main d'oeuvre	1	300.00 \$	300.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	100.00 \$	100.00 \$
Antenne Grid	1	70.00 \$	70.00 \$
<b>Garage</b>			
proxim mp8100	1	1 300.00 \$	1 300.00 \$
Mat 10 pieds	1	200.00 \$	200.00 \$
Petit Matériel	1	100.00 \$	100.00 \$
Main d'oeuvre	1	300.00 \$	300.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	100.00 \$	100.00 \$
Antenne Grid	1	70.00 \$	70.00 \$

<b>Aréna</b>			
proxim mp8100	1	1 300.00 \$	1 300.00 \$
Mat 10 pieds	1	200.00 \$	200.00 \$
Petit Matériel	1	150.00 \$	150.00 \$
Main d'oeuvre	1	800.00 \$	800.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	200.00 \$	200.00 \$
Antenne Grid	1	70.00 \$	
<b>Gare</b>			
Kit Ubiquity	1	400.00 \$	400.00 \$
Petit Matériel	1	100.00 \$	100.00 \$
Main d'oeuvre	1	300.00 \$	300.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	100.00 \$	100.00 \$
<b>Biomasse</b>			
Kit Ubiquity	1	400.00 \$	400.00 \$
Petit Matériel	1	100.00 \$	100.00 \$
Main d'oeuvre	1	300.00 \$	300.00 \$
Câbles réseau extérieur	1	100.00 \$	100.00 \$
<b>Total avant taxe</b>			14 878.00 \$
Taxe nette		3.71%	551.97 \$

<b>Total</b>	<b>15 429.97 \$</b>
--------------	---------------------

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ce projet soit financé à même le fonds de roulement.

### **Résolution 2014-04-148**

### **Téléphonie IP – Appareils**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser que l'achat d'appareils ainsi que la coordination de l'installation du projet de téléphonie IP soient assurés par la MRC de La Matapédia selon les items que l'on retrouve dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 1**

#### **Municipalité : Sayabec (Équipements et accessoires)**

Description	Qté	Prix	Total
<b>1- Composante et équipements de base</b>			
Netgear ProSafe FS728TP 24 ports Poe	0	382.97 \$	0.00 \$
Netgear ProSafe FS726TP 24 ports 12 ports Poe	0	379.50 \$	0.00 \$
Netgear ProSafe GS110TP 8 ports Poe GIG	6	195.97 \$	1 175.82 \$
Cisco 8 10/100/1000 Max POE PT-2 COM	0	383.70 \$	0.00 \$
Cisco-SF 300/24P 10/100 POE Switch	1	451.51 \$	451.51 \$
Grandstream 4FXS T.38 fax compilant	4	252.11 \$	1 008.44 \$
Accès point Trendnet TEW-653AP	5	116.96 \$	584.80 \$
Tripp Lite SmartPro Smart1500LCD	5	228.09 \$	1 140.45 \$
<b>Sous-total partie 1:</b>			<b>4 361.02 \$</b>
<b>2 - Appareils et accessoires téléphoniques</b>			
Polycom WX 300	15	124.37 \$	1 865.55 \$
Polycom VVX 400	1	179.45 \$	179.45 \$
Polycom WX 500	1	264.28 \$	264.28 \$
Polycom VVX module d'extension	0	285.00 \$	0.00 \$
Unidata WIFI WPU 7800	6	190.00 \$	1 140.00 \$
<b>Sous-total partie 2:</b>			<b>3 449.28 \$</b>

<b>3 - Déploiement et configuration (taux 50\$/heures)</b>			
Configuration téléphones (0.5H / tél.)	23	25.00 \$	575.00 \$
Configuration serveur téléphonique (0.5H / tél.)	23	25.00 \$	575.00 \$
Configuration équipement inforoute (ASA, 3560, 2960, etc.)	21	50.00 \$	1 050.00 \$
Configuration diverse (softphone, fax, sys. Alarme, etc.)	12	50.00 \$	600.00 \$
Nouveau filage et vérification filage et/ou connecteurs	14	50.00 \$	700.00 \$
<b>Sous-total partie 3:</b>	70		3 500.00 \$
<b>Total avant taxe (Partie 1 et 2)</b>			7 810.30 \$
Taxe nette		3.71%	289.76 \$
<b>Total matériel avec taxe</b>			8 100.06 \$

Total avec main-d'oeuvre	11 600.06 \$
--------------------------	--------------

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent que ce projet soit financé à même le fonds de roulement.

10.1. Dépôt, par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement 2014-04.

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, se retirent de la réunion pour les points qui suivent.

#### **Résolution 2014-04-149**

#### **Règlement 2014-02 – Paiement des honoraires**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement à Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l./avocats des factures jointes ci-bas au coût total de 13 989.13 \$, incluant les taxes, pour des honoraires professionnels dans le dossier de la contestation d'Uniboard Canada.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 12 618.58 \$, correspondant au sous-total des factures et de 37,2 % de la TVQ, soit remboursée à même le règlement d'emprunt 2014-02. Le montant de la TPS ainsi que le 62,8 % restant de la TVQ pour un montant de 1 370.55 \$ sera financé à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

<b>Règlement 2014-02 - Contestation</b>									
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TPS	62.8 % de TVQ	37.2 % de TVQ	MONTANT + 37.2% de TVQ	GRAND TOTAL	DATE
Cain Lamarre Casgrain Wells s.e.n.c.r.l./avocats	100712	7 337.29 \$	731.90 \$	366.87 \$	459.63 \$	272.27 \$	7 609.56 \$	8 436.06 \$	11-févr-14
									Honoraires au 31 janvier 2014
	101146	4 829.80 \$	481.78 \$	241.49 \$	302.56 \$	179.22 \$	5 009.02 \$	5 553.07 \$	13-mars-14
									Honoraires au 28 février 2014

<b>TOTAL</b>		<b>12 167.09 \$</b>	<b>1 213.68 \$</b>	<b>608.36 \$</b>	<b>762.19 \$</b>	<b>451.49 \$</b>	<b>12 618.58 \$</b>	<b>13 989.13 \$</b>	

**Résolution 2014-04-150**

**Règlement 2014-02 – Emprunt temporaire**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la Municipalité de Sayabec à prendre un emprunt temporaire de 300 000 \$ avec la Caisse Desjardins Vallée de la Matapédia dans le cadre du règlement 2014-02 sur la contestation d'Uniboard Canada.

---



---

Messieurs Jocelyn Caron et Yves Labonté, conseillers, reviennent à la réunion.

---



---

**Résolution 2014-04-151**

**Règlement 2014-05 - Adoption**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MUNICIPALITÉ DE SAYABEC**

**RÈGLEMENT 2014-05**

**DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 135 201 \$ ET UN EMPRUNT DE 135 201 \$ POUR LA RÉHABILITATION DU 7, BOUL. JOUBERT OUEST.**

**ATTENDU** Que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 septembre 2013 par monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à une demande de vote de monsieur Robert-Luc Blaquièrre, conseiller, le règlement d'emprunt suivant portant le numéro 2014-05 soit adopté à majorité de quatre conseillers pour et un conseiller contre. Le conseil décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le conseil est autorisé à procéder à la réhabilitation du 7, boul. Joubert Ouest selon l'estimé du 8 avril 2014 incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par monsieur Régis Lamy, chargé de projet, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».

**ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 135 201 \$ aux fins du présent règlement.

### **ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 135 201 \$ sur une période de 10 ans.

### **ARTICLE 4**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 6**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

### **ARTICLE 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.



## ANNEXE A



Estimation des coûts reliés aux travaux de réhabilitation environnementale  
Ancien terrain du CLSC - 7, boulevard Joubert Ouest, Sayabec (QC) - Lot 4 348 871

N/Réf.: P-0004266-0-03-202-01

ITEMS	Taux	Lot 4 348 871		Total
		Quantité/m.	Coût	
<b>Quantités à gérer (t.m.)</b>				
Sols conformes à excaver		166		166
Matières résiduelles non dangereuses		0		0
Béton propre (<C)		0		0
Béton (>C) non MDR (< 30 000ppm)		0		0
Béton (>30 000ppm) ou MDR		0		0
Asphalte		40		40
Sols contaminés - hydrocarbures (plage C-D et > RESC- BTEX)		850		850
Sols contaminés - hydrocarbures (plage C-D et > RESC- BTEX) - <b>Pente 1:1 dans la rue</b>		95		95
Sols contaminés - métaux et hydrocarbures. (plage C-RESC et > RESC)		80		80
Sols contaminés par des métaux (> RESC)		0		0
<b>Excavation</b>				
Pelle - Komatsu PC 228	126,00 \$/h	40	5 040,00 \$	5 040,00 \$
Camion 10 roues	82,00 \$/h	40	3 280,00 \$	3 280,00 \$
Tôle Polyéthène 6 millième de pouce	200,00 \$	1	200,00 \$	200,00 \$
Main d'œuvre (incluant véhicule)	50,00 \$/h	20	1 000,00 \$	1 000,00 \$
<b>Transport - Tarif tonne/km</b>				
Matières résiduelles non dangereuses	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton propre (<C)	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton (>C) non MDR (< 30 000ppm)	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton (>30 000ppm) ou MDR	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Asphalte (inclus dans le camionnage - section Excavation)	0,00 \$/Tm	40	0,00 \$	0,00 \$
Sols contaminés - hydrocarbures (plage C-D et > RESC- BTEX)	23,02 \$/Tm	945	21 753,90 \$	21 753,90 \$
Sols contaminés - Métaux et hydrocarbures. (plage C-RESC et > RESC)	23,02 \$/Tm	80	1 841,60 \$	1 841,60 \$
<b>Élimination</b>				
Matières résiduelles non dangereuses	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton propre (<C)	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton (>C) non MDR (< 30 000ppm)	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Béton (>30 000ppm) ou MDR	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Asphalte - Lechasseur à Val-Brillant	6,00 \$/Tm	40	240,00 \$	240,00 \$
Sols contaminés - hydrocarbures (plage C-D et > RESC- BTEX)	35,00 \$/Tm	945	33 075,00 \$	33 075,00 \$
Sols contaminés - Métaux et hydrocarbures. (plage C-RESC et > RESC)	75,00 \$/Tm	80	6 000,00 \$	6 000,00 \$
Concassage béton (<C) et MDR	0,00 \$/Tm	0	0,00 \$	0,00 \$
Mobilisation du concasseur- Lachance	0,00 \$	0	0,00 \$	0,00 \$
<b>Remblayage</b>				
Pelle - Komatsu PC 228	126,00 \$/h	20	2 520,00 \$	2 520,00 \$
Chargeur au banc d'emprunt (2 h de fardier + 10\$ voy. X 60 voy)	830,00 \$	1	830,00 \$	830,00 \$
Compacteur (4 pieds de large)	74,00 \$/h	15	1 110,00 \$	1 110,00 \$
Matériaux de remblai (sable classe B) transportés - Banc d'emprunt municipal	5,63 \$/Tm	1025	5 770,75 \$	5 770,75 \$
Matériaux de remblai (MG 112) transportés	12,98 \$/Tm	75	973,50 \$	973,50 \$
Matériaux de remblai (MG 20) transportés	12,98 \$/Tm	15	194,70 \$	194,70 \$
Asphaltage Rue - (50 m <sup>2</sup> ) (Groupe Lachasseur)	2961,00	1	2 961,00 \$	2 961,00 \$
Membrane HDPE 60 millième + bentonite (Texcel)	1310,00 \$	1	1 310,00 \$	1 310,00 \$
Main d'œuvre (incluant véhicule)	77,00 \$/h	0	0,00 \$	0,00 \$
<b>Surveillance environnementale</b>				
Planification et Gestion			1 500,00 \$	2 000,00 \$
Chantier			10 000,00 \$	10 000,00 \$
Dépenses			2 000,00 \$	2 000,00 \$
Analyses chimiques			7 500,00 \$	7 500,00 \$
Rapport attesté + Avis décontamination			5 000,00 \$	5 000,00 \$
<b>Gestion d'eau - Camion vacuum</b>				
N. B. Au-delà de 100 000 litres, une unité mobile serait plus avantageuse pour ce prix	0,25 \$/l	10 000	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Laocation pompe à eau (à gaz) = 100 pieds de tuyau - 2 semaines	312,00 \$	1	312,00 \$	312,00 \$
Location citerne 2 sem. + Mob-Démob = lavage	1100,00 \$	1	1 100,00 \$	1 100,00 \$
			<b>Sous-Total</b>	<b>118 512,45 \$</b>
			<b>Contingence (10 %)</b>	<b>11 851,25 \$</b>
			<b>Taxe nette</b>	<b>4 837,41 \$</b>
			<b>Grand Total</b>	<b>135 201,10 \$</b>

**Base de calcul:**

- Les quantités sont exprimées en tonnes métriques (t.m.) 1 m<sup>3</sup> de sol ou de matière résiduelle = 2 t.m. / 1m<sup>3</sup> de béton = 2,4 Tm
- Le centre de traitement de sols contaminés pour les hydrocarbures (>C) (Environ) est situé à Belledune (N-B), 5 h (aller-retour)
- Le lieu de disposition de l'asphalte est à Val-Brillant (à environ 7 km - aller), 0,5 h (aller-retour)
- Le matériau classe B est prélevé dans un banc d'emprunt de la municipalité de Sayabec situé à 10 km (aller), 1 h (aller-retour) (redevance à payer : 0,50 \$/t.m.)
- Les prix du transport des sols contaminés ont été calculés avec la charte Tonne-Kilomètre du MTQ
- Chaque camion 10 roues peut contenir 16 t.m. de matériaux
- Chaque camion semi-remorque peut contenir 25 t.m. de matériaux
- Les prix présentés sont ceux en vigueur au 20 mars 2014. Ces prix pourraient toutefois varier selon la fluctuation du marché au moment des travaux.
- Les sols conformes excavés seront réutilisés pour le remblayage des excavations
- Les coûts ont été estimés en considérant que les travaux seraient réalisés en dehors des périodes hivernales et de dégel
- Une majoration de 5 % a été appliquée sur la machinerie pour l'excavation et le remblaiement, la citerne, les toiles de polyéthylène, l'asphalte neuve, les matériaux MG-20 et MG-112
- Ces coûts ne tiennent pas compte des déblais-remblais à réaliser dans le cadre de la future construction, ni de l'enlèvement et du concassage de la dalle de béton, ni de l'enlèvement de l'asphalte situé sur le terrain à l'extérieur des excavations projetées

Date : 8 avril 2014

Par: Régis Lamy, B.Sc. - Chargé de Projet

Format 11x17

Adopté à la séance du 8 avril 2014  
Copie certifiée conforme, ce 10 avril 2014

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et  
secrétaire-trésorier

**Résolution 2014-04-152**

**Règlement 2012-07 – Paiement des fournisseurs**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement des factures jointes ci-bas au coût total de 114 444.32 \$, incluant les taxes, pour des

travaux concernant la biomasse dans le cadre du règlement 2012-07.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 99 538.43 \$ soit remboursée à même le règlement 2012-07. Le montant de la TPS de 5 724.66 \$ ainsi que le montant de la TVQ de 9 181.23 \$ seront financés à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

<b>Règlement 2012-07 - Biomasse</b>							
NOM DE L'ENTREPRISE	FACTURE	MONTANT	TVQ	TOTAL	TPS	GRAND TOTAL	DATE
Structure d'acier DMR (2012) inc.	162	15 030.00 \$	1 499.24 \$	16 529.24 \$	751.50 \$	17 280.74 \$	24-févr-14
							Revêtement extérieur, location de la plateforme, porte de plus
<b>On retire 1 575 \$ + taxes correspondant à l'extra pour la pose des moulures d'aluminium puisque cela était déjà inclus dans le montant de base</b>							
Productions Gaëtan Roy	46615	535.49 \$	53.42 \$	588.91 \$	26.77 \$	615.68 \$	28-févr-14
							Rampes de protection de murs
	46766	1 602.00 \$	159.80 \$	1 761.80 \$	80.10 \$	1 841.90 \$	31-mars-14
							Ventilateur, louvre fixe, plaques d'étanchéité
Électricité Garon et fils inc.	12442	241.55 \$	24.09 \$	265.64 \$	12.08 \$	277.72 \$	28-févr-14
							Ajout d'une prise 30A 240V
	12443	283.57 \$	28.29 \$	311.86 \$	14.18 \$	326.04 \$	28-févr-14
							Ajout d'une lampe sous équipement
	12444	3 441.22 \$	343.26 \$	3 784.48 \$	172.06 \$	3 956.54 \$	28-févr-14
							Raccordements des pompes
	12477	85.00 \$	8.48 \$	93.48 \$	4.25 \$	97.73 \$	10-mars-14
							Main d'œuvre - secteur commercial
	12478	180.00 \$	17.96 \$	197.96 \$	9.00 \$	206.96 \$	10-mars-14
							Contreplaqué peint gris 4X8
beloTEQ	1093	49 919.25 \$	4 979.45 \$	54 898.70 \$	2 495.96 \$	57 394.66 \$	14-mars-14
							Cinquième paiement - 15%
Gestion Conseils PMI	177	501.60 \$	50.03 \$	551.63 \$	25.08 \$	576.71 \$	28-févr-14
							Frais de déplacement
	180	104.50 \$	10.42 \$	114.92 \$	5.23 \$	120.15 \$	10-mars-14
							Test d'humidité effectué par SEREX
	183	1 500.00 \$	149.63 \$	1 649.63 \$	75.00 \$	1 724.63 \$	31-mars-14
							Support démarrage, rencontres, analyse
	191	1 500.00 \$	149.63 \$	1 649.63 \$	75.00 \$	1 724.63 \$	31-mars-14
							Rapport de mise en fonction au BEIE
Plomberie-Gicleurs PSP inc.	1474	3 661.04 \$	365.19 \$	4 026.23 \$	183.05 \$	4 209.28 \$	14-mars-14
							Main d'œuvre + matériel (Résolution 2014-01-044)
	1484	15 129.98 \$	1 509.22 \$	16 639.20 \$	756.50 \$	17 395.70 \$	25-mars-14
							10 % du contrat pour la biomasse
	1485	1 272.86 \$	126.97 \$	1 399.83 \$	63.64 \$	1 463.47 \$	25-mars-14
							Fuite radiateur et vide sanitaire - Fabrique
	1493	702.30 \$	70.05 \$	772.35 \$	35.12 \$	807.47 \$	25-mars-14
							Extra électricité de l'église - Résolution 2014-01-044
Sani-Manic	27737	1 569.75 \$	156.58 \$	1 726.33 \$	78.49 \$	1 804.82 \$	10-mars-14
							Pomper la réserve de copeaux
Réno-Vallée Amqui	1334161-1	101.88 \$	10.16 \$	112.04 \$	5.09 \$	117.13 \$	01-avr-14
							Calfeutrant canexel rouge campagne
	1334353-1	-16.98 \$	-1.69 \$	-18.67 \$	-0.85 \$	-19.52 \$	02-avr-14
							Crédit. Calfeutrant canexel rouge camp.

Coop forestière matapédia	6748	766.22 \$	76.43 \$	842.65 \$	38.31 \$	880.96 \$	04-mars-14
							Biomasse
	6749	637.13 \$	63.55 \$	700.68 \$	31.86 \$	732.54 \$	04-mars-14
							Biomasse - livraison 19 février
Sonic	4932	411.04 \$	41.00 \$	452.04 \$	20.55 \$	472.59 \$	03-mars-14
							Huile à chauffage
	4989	379.03 \$	37.81 \$	416.84 \$	18.95 \$	435.79 \$	06-mars-14
							Huile à chauffage
<b>TOTAL</b>		<b>99 538.43 \$</b>	<b>9 181.23 \$</b>	<b>108 719.66 \$</b>	<b>5 724.66 \$</b>	<b>114 444.32 \$</b>	

---

11.2. Dépôt de la correspondance entre monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Yves Synnett de la CSMM concernant les frais de chauffage à la biomasse pour l'école Ste-Marie.

---

**Résolution 2014-04-153**

**Biomasse – Octroi de contrat –  
Calorifères**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'octroyer le contrat à Plomberie-gicleurs PSP pour l'ajout de 9 calorifères à l'hôtel de ville. Le contrat comprend la tuyauterie et les accessoires, la valve sur main, le percement du béton, les valves sur les calorifères, la main-d'œuvre ainsi que les calorifères usagés. Il exclut l'isolation. Le cout total de la soumission s'élève à 7 677 \$, taxes en sus.

**Résolution 2014-04-154**

**Biomasse – Modification de la  
règlementation**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater la MRC de La Matapédia afin de modifier la règlementation dans les zones 90CC et 78P pour introduire l'usage de centrale thermique dans ces zones.

**Résolution 2014-04-155**

**Plan d'évacuation**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter les plans d'évacuation de l'aréna et du centre communautaire tels que préparés par monsieur Dave Gagné, pompier préventionniste et instructeur au Service de protection incendie de la MRC de La Matapédia. Ceux-ci seront affichés dans les endroits appropriés au cours des prochaines semaines.

---

13. Madame Marielle Roy, conseillère, procède au tirage mensuel sur la sécurité routière. La gagnante est madame Line Chouinard et elle

remporte un chèque-cadeau de 15 \$ de la Chambre de commerce de la Matapédia.

14. Ce point est reporté à une réunion ultérieure.

---

---

**Résolution 2014-04-156**

**Chlorure de magnésium**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'offre de services de l'entreprise Aménagement Lamontagne au montant de 9 632 \$, plus taxes, pour la fourniture de 28 000 litres de chlorure de magnésium de 30 %. Ce produit va nous permettre de continuer à poursuivre l'expérience afin de réduire la propagation de poussière dans les rangs 3 et la route Melucq. Nous comptons poser le produit le plus tôt possible en mai afin de répondre aux besoins des résidents de ces secteurs.

**Résolution 2014-04-157**

**7, boul. Joubert Ouest – Mandat étude géotechnique**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater LVM à procéder à une étude géotechnique du terrain situé au 7, boul. Joubert Ouest à Sayabec.

**Résolution 2014-04-158**

**7, boul. Joubert Ouest – Programme CLIMASOL**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de mandater LVM à préparer le dossier du terrain situé au 7, boul. Joubert Ouest pour l'obtention de subvention au programme CLIMASOL.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent la Municipalité de Sayabec à participer financièrement au projet selon les critères établis par le programme CLIMASOL.

---

---

16.3 Dépôt, par monsieur Francis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier, du résumé de la rencontre du 1<sup>er</sup> avril dernier avec monsieur Lamy.

---

---

**Résolution 2014-04-159**

**Travaux rue Marcheterre – Béton préfabriqué**

Suite à l'appel d'offres sur invitation concernant l'achat d'accessoires de béton préfabriqués pour les travaux sur la rue Marcheterre, deux soumissions ont été déposées le 13 mars 2014 soit :

Béton Provincial Ltée	13 046.83 \$ (taxes incluses)
J.M. Turcotte, Ltée	12 919.20 \$ (taxes incluses)

Après analyse de la soumission et jugeant celle-ci conforme et la plus basse, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accorder le contrat pour l'achat d'accessoires de béton préfabriqués dans le projet des travaux sur la rue Marcheterre à l'entreprise J.M. Turcotte Ltée au montant de 12 919.20 \$, taxes incluses.

Par la même résolution, les membres du Conseil municipal autorisent la mairesse ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la secrétaire-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la municipalité de Sayabec tous les documents requis concernant ce projet.

**Résolution 2014-04-160**

**Travaux rue Marcheterre – Terre de remplissage**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de contacter les personnes intéressées à obtenir de la terre de remplissage pour les aviser qu'elles devront déposer une demande écrite à cet effet afin que celle-ci soit analysée.

**Résolution 2014-04-161**

**Fête Nationale – Assistance financière**

**ATTENDU QUE** La Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

**ATTENDU QUE** La Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

**ATTENDU QUE** La population de la municipalité de Sayabec souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

**ATTENDU QUE** La municipalité de Sayabec a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU QUE** La programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

**QUE** La municipalité de Sayabec, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

**Résolution 2014-04-162**

**Projet éolien communautaire régional Bas-St-Laurent**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q.,c. C-47.1) permet à une municipalité régionale de comté, d'exploiter, seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien ou d'une centrale hydroélectrique ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de La Matapédia entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les 7 autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation autochtone Les Malécites-de-Viger;

**CONSIDÉRANT QUE** les 114 municipalités et les 8 MRC du Bas-St-Laurent, ainsi que la nation autochtone les Malécites de Viger, s'assurent de bénéficier de leur part des retombées à titre de partenaire à 50% dans tous les projets éoliens retenus au Bas-St-Laurent par Hydro-Québec, peu importe la localisation des projets.

**CONSIDÉRANT QUE** ces 9 partenaires communautaires, actuellement regroupés au sein d'un comité régional, prévoient s'associer officiellement au sein d'une société régionale de développement éolien à créer (la Société);

**CONSIDÉRANT QUE** la Société conclura des ententes de partenariat avec des promoteurs éoliens relativement à des projets pour lesquels elle s'engagera à acquérir une participation communautaire, advenant leur sélection par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** le 13 mars 2013, la MRC de La Matapédia a adopté la résolution N° CM 2013-043 qui déclare et annonce son intention d'exploiter une entreprise de production d'électricité, dont celle pour l'exploitation d'un projet éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent conformément aux dispositions de l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT QU** 'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-

19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité;

**CONSIDÉRANT QU'** en vertu de l'article 188.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Matapédia peut, par règlement, prévoir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ce droit de retrait ou à la cessation de l'exercice du droit de retrait;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement N° 2013-06, modifié par les règlements N° 2013-12 et 2014-01, fixant la participation des municipalités de la MRC de La Matapédia pour le projet de parc éolien communautaire régional au Bas-St-Laurent ainsi que les conditions relatives à l'exercice du droit de retrait des délibérations portant sur ce projet ou à la cessation de ce droit;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Sayabec a pris connaissance desdits règlements et des documents soumis et qu'elle doit signifier, le cas échéant, son intention d'exercer son droit de retrait, en transmettant à la MRC de La Matapédia, avant le 9 avril 2014, par courrier recommandé, une copie certifiée conforme de la résolution par laquelle elle exerce son droit de retrait;

**En conséquence**, il est proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec :

QUE le préambule du présent règlement en fait partie intégrante;

QUE le Conseil de la municipalité de Sayabec confirme sa participation aux délibérations portant sur le projet de parc éolien communautaire régional du Bas-St-Laurent.

**Résolution 2014-04-163**

**94, route 132 Ouest – Raccordement à l'eau**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le raccordement de la résidence située au 94, route 132 Ouest et appartenant à monsieur Frédéric Chouinard au système d'aqueduc de la Municipalité de Sayabec.

**Résolution 2014-04-164****CPE L'Enfant-Joue – Nelson  
Banville, arpenteur-géomètre**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'annuler le chèque numéro 3423 émis à Nelson Banville, arpenteur-géomètre pour la facture numéro 1314522 puisque cette facture a déjà été payée par le CPE l'Enfant-Joue.

Par la même résolution, les membres du conseil municipal autorisent le paiement d'une subvention de 2 391.48 \$ au CPE l'Enfant-Joue pour couvrir le paiement qu'ils ont fait de ladite facture.

**Résolution 2014-04-165****Taxe d'accise – BPR – Eau potable**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que suite à la résolution numéro 2001-09-838, les conseillers municipaux autorisent le paiement de la facture numéro 10015221 à l'entreprise BPR-Infrastructure inc. au coût total de 13 149.91 \$, taxes incluses, pour des frais d'honoraires professionnels.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 12 578.05 \$ comprenant le sous-total de la facture et la TVQ soit remboursée à même le programme de la taxe d'accise. Le montant de la TPS de 571.86 \$ sera payé à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

<b>TAXE D'ACCISE 2010-2013</b>							
<b>NOM DE L'ENTREPRISE</b>	<b>FACTURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>TVQ</b>	<b>TOTAL</b>	<b>TPS</b>	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>DATE</b>
BRP Groupe-conseil	10015308	1 036.89 \$	103.43 \$	1 140.32 \$	51.84 \$	1 192.16 \$	12-mars-14
							Honoraires professionnels - Support technique rapport trimestriel
	10015309	10 400.30 \$	1 037.43 \$	11 437.73 \$	520.02 \$	11 957.75 \$	12-mars-14
							Honoraires professionnels - Caractérisation et analyse des débits
<b>TOTAL</b>		<b>11 437.19 \$</b>	<b>1 140.86 \$</b>	<b>12 578.05 \$</b>	<b>571.86 \$</b>	<b>13 149.91 \$</b>	

**Résolution 2014-04-166****Sport à la polyvalente - Frais de surveillance**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'accepter l'augmentation des frais pour la surveillance du soir au gymnase de la polyvalente de Sayabec assuré par monsieur Alain Roy. Les frais passeront donc de 90 \$ à 105 \$ par semaine, et ce, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.



**Résolution 2014-04-167**

**Centre communautaire – Table de conférence**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser le paiement de la facture 2029 à Ébénisterie B. Côté enr. au montant de 482.90 \$ pour la confection d'une table de conférence pour le local des Lions au centre communautaire.

Par la même résolution, les conseillers municipaux autorisent qu'une somme de 420 \$ soit payée par le budget courant dans le compte grand livre immobilisation. Le total de la TPS et de la TVQ, soit 62.90 \$, sera payé à même le budget courant au compte 500714 aux fins de réclamation gouvernementale.

**Résolution 2014-04-168**

**Nomination CA de l'OMH**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser la nomination de monsieur Jocelyn Caron, conseiller, afin qu'il siège au conseil d'administration de l'OMH. Cette nomination est d'une durée de 2 ans.

**Résolution 2014-04-169**

**Matériel à la ville d'Amqui – Salon des mots**

Proposé par madame Marielle Roy, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'autoriser, le 22 avril prochain, les employés du service des travaux publics à aller chercher le matériel prêté par la Ville d'Amqui dans le cadre du 4<sup>e</sup> Salon des mots de la Matapédia.

**Résolution 2014-04-170**

**Motion de félicitations –  
Corporation de gestion du Parc de  
Val-D'Irène**

Proposé par madame Solange Tremblay, conseillère, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à la Corporation de gestion du Parc de Val-D'Irène pour l'obtention du « Prix campings et sites de plein air, de sport et de loisirs » à l'occasion de la 28<sup>e</sup> édition des Grands Prix du tourisme qui a eu lieu le 4 avril dernier à Mont-Joli.

**Résolution 2014-04-171**

**Motion de félicitations – Club VTT  
– Monsieur André Blouin**

Proposé par monsieur Jocelyn Caron, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur André Blouin, du club VTT de La Matapédia, qui a été récompensé pour son implication constante depuis de nombreuses années

dans le développement du QUAD dans la Vallée de La Matapédia lors de la 28<sup>e</sup> édition des Grands Prix du tourisme qui avait lieu le 4 avril dernier à Mont-Joli.

**Résolution 2014-04-172**

**Motion de félicitations – Club Lions  
– 40<sup>e</sup> anniversaire**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec d’offrir nos plus sincères félicitations au Club Lions de Sayabec pour la célébration de leur 40<sup>e</sup> anniversaire de fondation qui a eu lieu sous forme de brunch le dimanche 6 avril dernier.

---

---

27.4. Les membres du conseil sont informés que la conférence de presse du 4<sup>e</sup> Salon des Mots de Sayabec aura lieu aux Cuisines C.D. le 10 avril 2014 à compter de 10 h.

---

---

**Résolution 2014-04-173**

**Fleurons du Québec**

Proposé par monsieur Robert-Luc Blaquière, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec de demander aux responsables des Fleurons du Québec de reporter en 2015 la classification de la municipalité de Sayabec puisque le personnel du service des travaux publics sera occupé à réaliser d’importants travaux sur la rue Marcheterre, et ce, de la mi-mai à la fin juin. De plus, dans l’environnement de l’hôtel de ville, la construction du bâtiment de la chaufferie à la biomasse au cours de l’hiver 2014 a causé des dégâts à l’aménagement paysager. Nous espérons que cette demande sera considérée.

---

---

27.4. Les membres du conseil sont informés qu’il y aura une cérémonie pour l’inauguration de la Croix Victoria, de cénotaphe et du canon allemand le 1<sup>er</sup> juin 2014 à compter de 14 h au parc au Tournant-de-la-Rivière.

---

---

**Période de questions :**

1. Un citoyen se questionne sur la qualité de l’eau à Sayabec, notamment pour la source d’eau au lac Malcom.
  2. Quelques questions sont posées concernant le déneigement.
-

**Résolution 2014-04-174**

**Ajournement de la séance**

Proposé par monsieur Yves Labonté, conseiller, et résolu par les conseillers municipaux de Sayabec que la séance soit levée à 21 h 40 et qu'elle soit ajournée au mardi 22 avril 2014 à 19 h.

Danielle Marcoux,  
maire

Francis Ouellet,  
directeur général et secrétaire-  
trésorier